



PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Service d'animation des politiques publiques
interministérielles
Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La préfète du Territoire de Belfort informe le public qu'il sera procédé du vendredi 14 septembre au lundi 1^{er} octobre 2018 inclus sur les communes de BOTANS et DORANS à une enquête publique en vue du classement dans le domaine autoroutier du barreau A36/RN1019 ainsi que des bretelles de liaison entre l'autoroute A36 et la RN1019.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairies de BOTANS et DORANS pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et consigner ses observations sur le registre ou les adresser à la mairie de Botans, siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera audit registre.

Monsieur René BAILLY, ingénieur divisionnaire des travaux publics d'Etat en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener cette enquête.

Il se tiendra à la disposition du public dans les mairies de :

BOTANS :

- le vendredi 14 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le samedi 29 septembre 2018 de 8h30 à 11h30

DORANS

- le lundi 1^{er} octobre 2018 de 16h00 à 19h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de BOTANS et DORANS ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort - bureau de l'environnement - où le public pourra en prendre connaissance.



Toute personne physique ou morale pourra en obtenir communication dans les conditions fixées par l'article L134-31 et R134-22 du code des relations entre les usagers et l'administration.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être obtenues auprès de :

APRR
Mme Charline SCHWARTZ
Direction de l'innovation, de la construction et du développement
20 rue la Villette CS 33413
F – 69368 LYON Cedex 03
tel : 04 72 60 11 19
courriel : charline.schwartz@aprr.fr

La préfète du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour prendre la décision de classement dans le domaine autoroutier du barreau A36/RN1019 ainsi que des bretelles de liaison entre l'autoroute A36 et la RN1019 .

pour la préfète et par délégation,
la cheffe de bureau



Dominique MATHIOT